

برنامج
الأغذية
العالمي



Programme
Alimentaire
Mondial

World
Food
Programme

Programa
Mundial
de Alimentos

**Première session ordinaire
du Conseil d'administration**

Rome, 21 - 23 janvier 1997

RÉSUMÉ DES TRAVAUX DE LA PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE DE 1997 DU CONSEIL D'ADMINISTRATION



Distribution: GÉNÉRALE

WFP/EB.1/97/13

11 avril 1997

ORIGINAL: ANGLAIS

RÉSUMÉ DES TRAVAUX DE LA RÉUNION

Le tirage du présent document a été restreint. MM. les délégués et observateurs sont donc invités à apporter leur exemplaire personnel en séance et à ne pas demander d'exemplaires supplémentaires.

Renouvellement du mandat du Directeur exécutif du Programme alimentaire mondial (1997/EB.1/1)

1. Le Conseil a recommandé de reconduire Mme Bertini pour son deuxième mandat aux fonctions de Directeur exécutif du Programme.
2. Les membres des listes électorales A, B, C et E ont approuvé cette recommandation à l'unanimité. Le représentant de la liste D a informé le Conseil que son groupe avait appuyé cette recommandation à une large majorité. Le Représentant des Pays-Bas, s'exprimant au nom de l'Union européenne, a déclaré que le renouvellement du mandat du Directeur exécutif devait être envisagé dans le cadre de la situation qui prévaut actuellement aux Nations Unies pour les postes de haute responsabilité et en tenant compte de la nécessité d'une répartition équitable de ces postes. L'Union européenne ne doute pas que lors des futures nominations à des postes de haute responsabilité aux Nations Unies, il sera pleinement tenu compte des contributions importantes des pays de l'Union aux organisations des Nations Unies.

Questions de politique générale - Conséquences du Plan d'action du Sommet mondial de l'alimentation pour le PAM (1997/EB.1/2)

3. Le Conseil d'administration a apprécié la participation active du PAM aux travaux préliminaires du Sommet mondial de l'alimentation et à la préparation de la Déclaration de Rome et du Plan d'action du Sommet. Il s'est également félicité qu'un premier document sur les conséquences de ce Plan d'action pour le PAM ait été rédigé et lui ait été présenté pour examen si vite après la tenue du Sommet. Il lui est clairement apparu que le PAM s'engageait dans le suivi du Sommet de manière systématique et continue.
4. Il a été convenu qu'il n'y avait pas lieu de réviser le mandat du Programme, mais plutôt d'étudier soigneusement de quelle manière le PAM pourrait contribuer à la mise en oeuvre du Plan d'action. Sur le plan des systèmes opérationnels tels que l'analyse et la cartographie de la vulnérabilité, il importait de favoriser la cohérence et d'éviter les chevauchements d'activités.
5. Le Conseil a prié le Secrétariat de le tenir régulièrement informé des progrès réalisés par le PAM dans l'exécution du Plan d'action. Il a aussi demandé qu'un autre document analysant et présentant en détail les initiatives prises pour donner suite aux engagements contenus dans le Plan d'action lui soit soumis.

Ressources et questions financières: mise à jour des barèmes des coûts indirects (1997/EB.1/3)

6. Certains membres du Conseil se sont déclarés préoccupés de la présentation tardive du document sur l'analyse des coûts, qui ne leur a pas permis de préparer le point en question. Ils ont encouragé le Secrétariat à éviter que ce genre de situation ne se reproduise à l'avenir. Le Conseil a pris note de l'étude des coûts qui comportait le nouveau barème des coûts de soutien indirects à appliquer en 1997. Il a examiné les problèmes de méthodologie de l'étude des coûts, notamment en ce qui concerne l'utilisation de l'enquête sur la mesure du volume de travail, des projections du volume d'activités et des chiffres inscrits au budget. Il a été rappelé au Conseil que la méthodologie avait été acceptée par le système des Nations Unies et par les gouvernements des pays donateurs pour le calcul des taux des coûts de soutien. Le Conseil a en outre encouragé le Secrétariat à se servir des résultats de cette étude comme indices pour maîtriser les coûts. Il a également exprimé le souhait que la prochaine étude des coûts présente les données réelles de 1994, 1995 et 1996.



7. Le Conseil a noté que l'étude des coûts comportait une analyse des avantages des contributions multilatérales, de la préparation anticipée et de la répartition entre coûts directs et coûts indirects. Suite à la recommandation du Secrétariat, le Conseil a émis le souhait que ces questions soient réévaluées dans la prochaine étude des coûts ainsi que dans le cadre de l'examen mené par le Secrétariat sur le fonctionnement du nouveau modèle et des politiques qui lui sont associées et qui doivent être appliquées au cours du prochain exercice biennal.
8. Le Conseil a indiqué que l'étude des coûts et sa méthodologie devront être revues pour rechercher les améliorations possibles afin d'expliquer clairement dans les meilleurs délais comment le barème sera calculé et quelles seront ses répercussions sur le recouvrement des coûts et sur les opérations. Le Conseil a par ailleurs suggéré que le Bureau soit informé du déroulement de la prochaine étude des coûts.

Programme de pays: Inde (1997/EB.1/4)

9. Toutes les délégations ont apprécié la validité technique des activités contenues dans le Programme de pays pour l'Inde et se sont déclarées favorables à la stratégie décrite dans le document (WFP/EB.1/97/5/Add.1). Cependant, quelques-unes ont rappelé la nécessité de conserver une certaine souplesse et d'établir une hiérarchie des priorités en raison de la limitation des ressources du PAM. Des observations spécifiques ont été faites sur les points suivants:
 - a) étant donné le nombre des nécessiteux en Inde, la volonté de combattre le paupérisme justifie l'aide du PAM;
 - b) le programme est bien conçu pour combattre l'insécurité alimentaire;
 - c) le ciblage sur les plus pauvres des pauvres et sur les femmes et les enfants mérite les plus grands éloges;
 - d) la Position concertée du système des Nations Unies, qui équivaut à un bilan commun pour l'Inde, tient lieu d'une Note de stratégie de pays et atteste la coopération existant entre tous les partenaires;
 - e) les moyens d'assurer la durabilité sont le renforcement des institutions locales, la participation des bénéficiaires et la formation;
 - f) il est essentiel de continuer à faire une grande place au suivi et à l'évaluation du programme de pays;
 - g) il faudrait remettre en question l'assistance à certaines zones cibles (par exemple le Kérala), compte tenu de la limitation des ressources
 - h) il faudrait appuyer et renforcer le rôle des ONG locales.

Projet de développement soumis à l'approbation du Conseil d'administration - Nicaragua 4515 (Elarg.1) (1997/EB.1/5)

10. Le Conseil a pris note des nombreux éléments positifs du projet Nicaragua 4515 (Elarg.1) qui apporte une aide aux écoles maternelles et primaires et a exprimé son appui au projet dans son ensemble. Il s'est toutefois inquiété de l'absence d'un plan de retrait de l'aide du PAM et de prise en charge par le gouvernement. Il a également relevé que le document n'expliquait pas clairement comment assurer la durabilité du projet. Des questions ont été soulevées sur l'acceptabilité du mélange maïs-soja, sur les mesures à prendre pour accroître



la participation des filles et la responsabilisation des femmes, et sur le rapport coût/avantage par enfant par an.

Projet de développement soumis à l'approbation du Conseil d'administration - Syrie 2418 (Elarg.4) (1997/EB.1/6)

11. Les représentants se sont exprimés en faveur de l'approbation de la phase finale du projet et, en particulier, se sont félicités de la nouvelle place accordée dans le projet à la création d'actifs durables pour les bénéficiaires, par le biais de projets de foresterie communautaire et de petites entreprises pour les femmes. Le Conseil a instamment prié le Secrétariat de soutenir comme il se devait ces volets novateurs et a notamment recommandé que le projet s'efforce d'offrir à un plus grand nombre de travailleuses que prévu dans le document une formation et un apport monétaire pour créer des entreprises. Comme la démarche du projet, qui consiste à laisser aux bénéficiaires des actifs économiques durables, peut être reproduite dans d'autres pays, les conclusions d'une future évaluation seront précieuses. Le Conseil a par ailleurs constaté l'importance des objectifs environnementaux du projet et pris note des réalisations considérables des phases antérieures dans ce domaine.
12. Compte tenu du progrès de la sécurité alimentaire en Syrie, un certain nombre de délégations ont approuvé la décision du Secrétariat de réduire graduellement les ressources consacrées aux activités de développement dans ce pays. Le Secrétariat a précisé que la Syrie restait classée par la FAO parmi les pays à faible revenu et à déficit vivrier alimentaire et que, si le PAM avait commencé à réduire progressivement ses apports de ressources, il n'avait pas décidé de se retirer complètement du pays. Il a également précisé que les besoins globaux d'importations alimentaires de la Syrie fluctuaient considérablement d'une année à l'autre en fonction des récoltes. Quoiqu'il en soit, la production céréalière syrienne a beaucoup progressé depuis 10 ans.
13. En ce qui concerne la distribution des produits alimentaires à titre de rémunération totale ou partielle des employés du secteur public, le Secrétariat a été instamment prié d'entreprendre une évaluation thématique exhaustive et d'émettre de nouvelles directives pour la préparation des projets.

Projets d'intervention prolongée en faveur de réfugiés et de personnes déplacées soumis à l'approbation du Conseil d'administration - Angola 5602 (Elarg.1) (1997/EB.1/7)

14. Le projet a été bien accueilli par le Conseil d'administration. Des observations positives ont été faites sur le fait que le projet vise à soutenir la réinsertion des personnes déplacées et le relèvement du pays. La création d'une cellule d'analyse et de cartographie de la vulnérabilité au sein du Bureau de pays a été particulièrement applaudie.
15. En réponse aux inquiétudes exprimées par certaines délégations, le Secrétariat a expliqué que le nombre de bénéficiaires, la situation nutritionnelle et la production agricole étaient suivis de manière continue afin d'éviter que l'aide alimentaire ne décourage la production agricole locale. L'aide alimentaire sera distribuée en fonction des besoins réels, qui seront examinés périodiquement. En ce qui concerne les coûts de transport terrestre, entreposage et manutention (TTEM), le Secrétariat a informé le Conseil qu'une mission se trouvait actuellement en Angola pour examiner la structure de ces coûts. L'aide alimentaire aux soldats démobilisés et en faveur des activités de réinsertion ne constitue qu'un aspect de l'assistance, qui est complétée par d'autres mesures mises en oeuvre par le gouvernement et par des institutions des Nations Unies ainsi que par des donateurs et organismes bilatéraux.



Rapports d'évaluation (1997/EB.1/8)

Inde 2303 (Elarg.2) - Développement rural dans les périmètres irrigués du Bassin du Krishna, Etat de Karnataka (WFP/EB.1/97/8/Add.2).

16. Une délégation a fait observer que le bureau de pays du PAM devrait prendre des dispositions pour contrôler l'activité des entrepreneurs de la zone du projet, afin de veiller à ce que les bénéficiaires du projet ne soient pas exploités. Le représentant du Gouvernement indien a signalé que le gouvernement de l'Etat de Karnataka avait déjà mis en oeuvre les mesures nécessaires pour améliorer la situation et fixer des règles à l'intention des entrepreneurs.

Projets approuvés par le Directeur exécutif entre le 1er juillet et le 31 décembre 1996 (1997/EB.1/10)

Bangladesh 2197 (Elarg.10) - Développement rural WFP/EB.1/97/9-B/Add.5)

17. Le Conseil a pris note du résumé du projet Bangladesh 2197 (Elarg.10) - Développement rural (WFP/EB.1/97/9-B/Add.5) approuvé par le Directeur exécutif en vertu des pouvoirs qui lui sont délégués.
18. Le Conseil constate avec satisfaction l'importance accordée à des aspects tels que la formation pour l'acquisition de qualifications, la disponibilité de services de crédit et la croissance de l'autonomie, aspects qui n'étaient pas vraiment envisagés dans les phases antérieures du projet et qui devraient produire des effets durables pour les bénéficiaires.

Egypte 5586 - Soutien à l'aménagement des ressources naturelles dans le désert du nord-ouest (WFP/EB.1/97/9-B/Add.2)

19. Le Conseil a pris note du projet approuvé par le Directeur exécutif et de la possibilité pour le PAM de coopérer dans la zone du projet avec un grand donateur, le Gouvernement allemand, et avec la Banque mondiale.

Gaza 5761/Q - Appui aux programmes de protection sociale dans la Bande de Gaza (WFP/EB.1/97/9-B/Add.1)

20. Le Conseil a déclaré qu'il appuyait les activités du projet et a entériné l'approbation du Directeur exécutif; il a remarqué qu'elle avait fait preuve de discernement dans l'exercice des pouvoirs qui lui sont délégués.

Zaïre 5732 - Sécurité alimentaire à Kinshasa (WFP/EB.1/97/9-B/Add.4)

21. Des remarques ayant été émises sur l'opportunité d'engager des activités de développement au Zaïre compte tenu de la situation actuelle, le Secrétariat a observé que le projet visait à relancer la production de riz afin d'améliorer la sécurité alimentaire des participants au projet. Il a fait remarquer que le projet est intégralement financé par une contribution multilatérale dont l'emploi est spécifié et les mécanismes de coordination existent déjà.



Projets d'intervention prolongée en faveur de réfugiés et de personnes déplacées approuvés par le Directeur exécutif entre le 1er juillet et le 31 décembre 1996 (1997/EB.1/11)

Bangladesh 5329 (Elarg. 1) - Aide aux réfugiés de Myanmar (WFP/EB.1/97/9-C/Add.4)

22. Le Conseil a pris note du résumé du projet Bangladesh 5329 (Elarg.1) - Aide aux réfugiés de Myanmar approuvé par le Directeur exécutif dans le cadre des pouvoirs qui lui sont délégués. Le Conseil a félicité le Gouvernement du Bangladesh pour avoir consenti à poursuivre l'aide qu'il apporte aux réfugiés jusqu'à ce que ceux-ci puissent regagner leur pays dignement et en toute sécurité.

Sri Lanka 5346 (Elarg. 3) - Aide aux Sri Lankais déplacés à l'intérieur du territoire (WFP/EB.1/97/9-C/Add.2)

23. Le Conseil a pris note du projet Sri Lanka 5346 (Elarg.3) - Aide aux Sri Lankais déplacés à l'intérieur du territoire approuvé par le Directeur exécutif en vertu des pouvoirs qui lui sont délégués.

24. Le Conseil a constaté que, si le Gouvernement Sri Lankais achemine l'aide de secours à l'intérieur de la zone de conflit, le PAM se charge de fournir une aide alimentaire aux personnes déplacées dans trois provinces situées hors de la zone immédiate où se déroule le conflit. Le Conseil a fait l'éloge du dévouement du personnel du PAM qui est prêt à intervenir dans des régions difficiles, parfois même dangereuses.

Résumé des travaux de la troisième session ordinaire de 1996 du Conseil d'administration (1997/EB.1/13)

25. Le Conseil est convenu d'ajouter les observations spécifiques présentées par écrit par le Représentant des Pays-Bas, à savoir:

- “Le résumé [des travaux de la troisième session ordinaire de 1996] ne mentionne pas que le Conseil a constaté avec satisfaction que le Secrétariat prépare un document de politique sur la monétisation qu'il présentera, pour examen et décision, à la session annuelle de 1997 du Conseil.
- Le résumé devrait indiquer que le Conseil a prié le Secrétariat de lui fournir de plus amples précisions sur la manière dont il se propose d'utiliser le Compte d'intervention immédiate (CII) pour des urgences dans le cadre d'opérations de réfugiés ainsi que sur l'usage des fonds excédentaires pour la reconstitution du CII.
- Eu égard à l'évaluation intérimaire du projet Madagascar, le rapport présenté est incomplet. Il faut également ajouter que les directives opérationnelles sur l'aide du PAM à l'éducation devront être prises en compte pour le suivi du projet.
- Concernant les Schémas de stratégie de pays, le résumé ne mentionne pas que le Conseil souhaite en général voir figurer dans ces documents une section distincte sur les critères régissant l'affectation des ressources.
- A propos du projet sur la Jordanie, le résumé ne traduit pas les inquiétudes exprimées par la délégation des Pays-Bas, et dont plusieurs autres délégations se sont fait l'écho. Elles ont déclaré que certains aspects cruciaux du projet devaient être réexaminés. Il s'agit de: la création d'une dépendance à l'égard de l'aide alimentaire; la charge de



travail peu réaliste imposée aux participants; les faiblesses de l'approche participative; et l'absence d'un programme de désengagement de l'aide du PAM.”



